INITIALES DU MAIRE
2025-12-01
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, lundi le 1er décembre 2025 à 19h30.

Présences : M. Mario Desbiens, Maire
M. Bernard Girard, conseiller # 2
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
Mme Eve Larouche, conseillère # 3
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5

Absences : M. Bruno Plourde, conseiller # 6

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant :

R.2025-222

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :

 a) Séance ordinaire du 10 novembre 2025

4. Correspondances :

 a) Une lettre de la Ville de Desbiens

5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période de novembre 2025
7. Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billet de 736 300 $
8. Affectation d'un solde disponible de règlement d'emprunt fermé
9. Approbation du plan de lotissement – Plateau Lindsay
10. Adoption du tableau de tarification des terrains – Plateau Lindsay
11. Renouvellement – adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités 2026
12. Autorisation de signature – loyer Complexe Ste-Mo
13. Divers :

 a) _____

 b) _____

14. Période des questions
15. Levée de l'assemblée

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-1041MP

INITIALES DU MAIRE
2025-12-01
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

a) Séance ordinaire du 10 novembre 2025

R.2025-223

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Bernard Giard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025.

4- CORRESPONDANCES :

a) Une lettre de la Ville de Desbiens visant à présenter son plan de commandite en vue de la réalisation des festivités du 100ième anniversaire de la ville. Le conseil décide de décliner la proposition de la ville.

5- RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

6 -APPROBATIONS DES COMPTES

R.2025-224

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois de novembre 2025, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	26 050.75 $
Comptes déjà payés	226 009.25 $
TOTAL	252 060.60 $

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.

Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier

7- RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 736 300 $

R.2025-225

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Monique souhaite emprunter par billets pour un montant total de 736 300 $ qui sera réalisé le 9 décembre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
345-18	133 900 $
403-24	602 400 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 345-18 et 403-24, la Municipalité de Sainte-Monique souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique avait le 17 mars 2025, un emprunt au montant de 133 900 $, sur un emprunt original de 343 500 $, concernant le financement du règlement numéro 345-18;

ATTENDU QU'en date du 17 mars 2025, cet emprunt n'a pas été renouvelé ;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 9 décembre 2025 inclut les montants requis pour ce refinancement ;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 345-18 ;

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 9 décembre 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 juin et le 9 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	28 000 $	
2027.	28 900 $	
2028.	30 100 $	
2029.	31 100 $	
2030.	32 200 $	(à payer en 2030)
2030.	586 000 $	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 345-18 et 403-24 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 9 décembre 2025), au lieu du terme prescrit

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 9 décembre 2025, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 345-18, soit prolongé de 8 mois et 22 jours;

QUE M. Mario Desbiens, maire, et M. Mathieu Lapointe, directeur général et greffier trésorier soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour que prenne entière effet la présente résolution.

8- AFFECTATION D'UN SOLDE DISPONIBLE DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT FERMÉ

R.2025-226

ATTENDU QUE la Municipalité dispose d'un solde résiduel de **18 008 $** provenant d'un règlement d'emprunt déjà fermé ou dont les travaux sont terminés;

ATTENDU QUE conformément à l'**article 564 du Code municipal du Québec**, tout excédent disponible doit être affecté à une dépense d'immobilisation admissible;

ATTENDU QUE la Municipalité réalise présentement le projet de **station de traitement des eaux usées**, lequel constitue une dépense en immobilisation admissible au sens des lois et règlements applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

1. **QUE** la Municipalité affecte le solde disponible de **18 008 $** apparaissant au rapport financier 2024 au financement du projet de station de traitement des eaux usées;
2. **QUE** cette somme soit comptabilisée conformément aux règles comptables municipales reconnues et appliquée à la réduction du coût net à financer du projet;

9- APPROBATION DU PLAN DE LOTISSEMENT – PLATEAU LINDSAY

R.2025-227

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur réalise un projet de développement résidentiel connu sous le nom Développement résidentiel du Plateau Lindsay, comprenant la création de 27 lots résidentiels;

CONSIDÉRANT QU'un plan de lotissement a été préparé par M. Pierre-Luc Pilote, arpenteur-géomètre mandaté, et qu'il a été soumis au conseil municipal pour analyse et approbation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que le plan respecte les orientations de développement du territoire, les normes applicables et les objectifs municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de Mme Ève Larouche et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

- **QUE** le conseil municipal approuve le plan de lotissement daté du 12 novembre 2025, préparé par Pierre-Luc Pilote, arpenteur-géomètre, dossier PLP-2433 / minute no 6480, relatif au Développement résidentiel du Plateau Lindsay;
- **QUE** le maire, M. Mario Desbiens, et le directeur général et greffier-trésorier,

Mathieu Lapointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit plan ainsi que tout document légal ou administratif requis pour en permettre le dépôt, l'enregistrement et la mise en œuvre;

- **QUE** cette autorisation inclut notamment, sans s'y limiter, les documents suivants : dépôt cadastral, servitudes, ententes, autorisations de publication ou tout acte requis auprès du ministère, du cadastre ou du registre foncier.

10- ADOPTION DU TABLEAU DE TARIFICATION DES TERRAINS – PLATEAU LINDSAY

R.2025-228

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur développe le projet résidentiel du Plateau Lindsay et doit établir les prix de vente officiels des terrains municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE le tableau des prix a été préparé par l'administration municipale et présenté aux membres du conseil pour analyse ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'adopter ce tableau afin d'encadrer la mise en marché et la vente des terrains municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le tableau des prix de vente des terrains municipaux tel que déposé et de confirmer que les prix inscrits audit tableau constitueront les prix officiels applicables à toute transaction de vente de terrains municipaux visés.

11- RENOUVELLEMENT – ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS 2026

R.2025-229

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le renouvellement annuel à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2026 au montant de 1 429.39 $ toutes taxes et frais inclus.

12- AUTORISATION DE SIGNATURE – LOYER COMPLEXE STE-MO

R.2025-230

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser la signature du bail locatif pour les espaces communautaires au Complexe-Ste-Mo au montant de 856.37 $ par mois pour l'année 2026.

13- DIVERS :

a) _____
b) _____

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens ont posé des questions pour lesquelles ils ont reçu des réponses de la part des membres du conseil.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

INITIALES DU MAIRE
2025-12-01
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R.2025-231

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par Mme Eve Larouche et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 20h 16

Mario Desbiens,
Maire

Mathieu Lapointe,
Directeur général et greffier-trésorier